

Cet article vous est présenté par [www.conseiller.ca](http://www.conseiller.ca)

## **Robert Frances dans l'antichambre de la présidence de l'IFIC**

Par Ronald McKenzie



(22-12-2006) Le 24 novembre 2006, Robert Frances a été nommé premier vice-président du conseil de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC). Président et fondateur du Groupe financier PEAK, Robert Frances n'en est pas à sa première nomination à l'IFIC, où il est administrateur depuis 1999. Jusqu'ici, il était second vice-président du conseil. Il siège à de nombreux comités, dont celui de la gouvernance du conseil, et il s'occupe du comité exécutif de l'IFIC.

Robert Frances a été choisi pour ses qualités d'homme d'affaires et sa connaissance des réalités du Québec. Son entreprise est un succès. Fondé en 1992, le Groupe financier PEAK gère près de 4 milliards de dollars d'actifs et compte 400 représentants qui desservent 60 000 clients d'un océan à l'autre. Le cabinet a figuré pendant six années consécutives au palmarès du magazine Profit des 100 entreprises canadiennes en plus forte croissance, ce qui est exceptionnel.

Robert Frances entreprend son mandat au moment où l'industrie canadienne des fonds communs est à un tournant. Les scandales financiers ont ébranlé sa crédibilité, les observateurs s'interrogent sur le niveau élevé des frais de gestion des fonds et une entreprise, les fonds CI, a décidé de claquer la porte de l'organisation.

Pour savoir quels défis attendent Robert Frances, Conseiller.ca s'est entretenu avec lui.

**Conseiller.ca :** Quel rôle incombe au premier vice-président du Conseil de l'IFIC ?

**Robert Frances :** Essentiellement, je dois remplacer la présidente, Brenda Vince, lorsqu'elle doit s'absenter. Je dois également voir au fonctionnement des affaires prévues au conseil. Mon rôle consiste avant tout à soutenir la présidente et l'aider à mener à bien les nombreux dossiers qu'elle doit faire avancer.

**C.ca :** Quelles sont les priorités pour 2007 ?

**R.F. :** En ce qui a trait à la réglementation, l'IFIC travaille actuellement au projet de réforme de l'inscription des sociétés de fonds communs. C'est une tâche énorme, car la réforme touche tous les intervenants de l'industrie. Il faut évaluer l'intégrité, la compétence et la solvabilité des sociétés de fonds communs, s'assurer que les conflits d'intérêt sont traités dans le cadre de la norme 81-107, adopter des plans de conformité, etc.

L'IFIC souhaite que la réglementation soit mieux harmonisée au pays. Nous étudions présentement les propositions qui préconisent l'instauration d'un organisme unique de réglementation du secteur des valeurs mobilières. L'IFIC aura bientôt une position à ce sujet. Tout ce que je peux vous dire pour l'instant, c'est que nous sommes en faveur de toute structure qui simplifiera les choses tant pour les investisseurs que pour l'industrie.

Nous voulons également renforcer notre engagement à demeurer près des investisseurs. L'an dernier,

nous avons mené un sondage qui nous a ouvert les yeux. Les investisseurs nous ont révélé l'importance majeure que prend le conseil financier dans leurs décisions de placement. Plus de 80 % d'entre eux se fient aux recommandations de leurs représentants quand vient le temps d'effectuer un placement. C'est considérable! Certes, nous avons une bonne idée du rôle central que jouent les représentants auprès de leurs clients, mais les résultats du sondage nous ont surpris par l'ampleur accordée à cette importance.

Dans un autre ordre d'idées, les investisseurs nous ont clairement fait comprendre qu'ils en ont assez de tous les papiers qu'ils reçoivent. Nous devront trouver des façons de simplifier les documents.

**C.ca :** Les ventes nettes de fonds communs sont en hausse, l'actif global sous gestion atteint les 650 milliards de dollars. L'industrie peut-elle encore se développer au Canada ?

**R.F. :** Énormément. Une étude de l'IFIC montre que 30 % des Canadiens n'ont aucune épargne. Rien du tout. Une autre tranche de 20 % de la population réussit à économiser, mais sans effectuer de placement. L'argent se trouve dans des comptes bancaires ordinaires ou d'autres bas de laine. Bref, selon nos données, de 50 % à 60 % des Canadiens n'ont pas de placement, ni dans des fonds communs, ni dans d'autres titres. Il reste encore beaucoup de place pour la croissance.

**C.ca :** Trouvez-vous que les fonds de couverture, les fonds négociés en Bourse et les autres produits alternatifs livrent une rude concurrence aux fonds communs ?

**R.F. :** Je trouve malheureux qu'on présente ces produits comme une « alternative » aux fonds communs. En réalité, ils sont complémentaires. Dit-on que les obligations sont une alternative aux actions ? Non. Eh bien, c'est la même chose en ce qui concerne les fonds de couverture. Ils s'inscrivent dans la continuité des fonds communs. D'ailleurs, de nombreuses sociétés de fonds communs détiennent des *hedges* dans leurs portefeuilles.

**C.ca :** En septembre dernier, une étude intitulée *Mutual Fund Fees around the World* concluait que c'était au Canada que les frais de gestion étaient les plus élevés au monde. Pourquoi est-ce plus cher ici ?

**R.F. :** Mais sont-ils réellement plus élevés ? Plusieurs observateurs ont remis en question la méthodologie de cette étude. Au Canada, les frais incluent presque tout : TPS, TVQ, frais de conseil, etc. Aux États-Unis, par exemple, c'est très différent. Les investisseurs peuvent être obligés de payer pour les services fiduciaires, le conseil financier au besoin et les frais de courtage. Les taxes sont en sus. Évidemment, quand on met en parallèle les frais au Canada avec les seuls frais de gestion aux États-Unis, la différence est importante. Mais on ne compare pas des choses semblables.

Au Canada, le marché est très concurrentiel. On trouve des fonds qui présentent des frais plus élevés que la moyenne et d'autres qui coûtent moins cher. Or, nous constatons que tous les types de fonds sont utilisés. Il existe donc une demande pour toutes les gammes de prix. Un investisseur à la recherche d'un produit comportant peu de frais en trouvera un sans difficulté.

**C.ca :** À la suite des scandales Norbourg et Norshield, des groupes d'investisseurs et de conseillers réclament que l'industrie des fonds communs mette sur pied un fonds d'indemnisation. Quelle est la position de l'IFIC à ce sujet ?

**R.F. :** Nous étudions cette option de même que toutes les autres qu'on nous a présentées, car il existe plusieurs solutions en matière de protection des investisseurs. Nous devons examiner chacune d'elles. Je ne suis pas en mesure de vous dire quand l'IFIC prendra une décision à ce sujet.

**C.ca :** En septembre dernier, les fonds CI ont décidé de quitter les rangs de l'IFIC sous prétexte qu'ils n'en avaient pas pour leur argent. Craignez-vous un effet d'entraînement ?

**R.F. :** Pas du tout. D'ailleurs, aucune autre entreprise n'a imité les fonds CI et rien n'indique que d'autres départs se préparent. J'espère que la décision de CI est temporaire. Nous essayons de les convaincre de regagner les rangs de l'IFIC.

**C.ca :** Quels sont les avantages à être membre de l'IFIC ?

**R.F. :** Ils sont nombreux. Vous avez accès à une armée de spécialistes du secteur qui produisent une formidable documentation sur l'industrie des fonds. Par exemple, si vous voulez connaître l'état du marché dans tel ou tel pays, vous pouvez obtenir l'information. En outre, nous aidons les entreprises à se positionner et à établir les meilleures pratiques qui soient. Nous faisons beaucoup de représentation auprès des organismes de réglementation. Nous publions des sommaires des règlements en vigueur ou à venir. Ces documents sont fort utiles. Par ailleurs, les firmes comme PEAK qui se spécialisent dans la distribution des fonds communs sont ravies de voir que l'IFIC porte un intérêt marqué pour cette activité. Les distributeurs doivent savoir qu'il y a de la place pour eux à la table du conseil. Enfin, nous fournissons des données de première main aux organismes qui recherchent de l'information sur l'industrie.

**C.ca :** Une fois que votre mandat de premier vice-président du conseil sera terminé, que ferez-vous ?

**R.F. :** Normalement, je devrais devenir président du conseil de l'IFIC. Cela devrait se confirmer en septembre prochain. À condition bien sûr que le conseil apprécie le travail que j'aurai effectué.

© "Conseiller.ca. Tous droits réservés 2004."

Fermer